

MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-07 – Conclusion d’une convention d’habilitation informatique « structure » avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l’article 4.7 du Règlement Général sur la Protection des Données ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Considérant l’obligation générale de conseil, d’information et de recommandation ;

Considérant la nécessité d'accompagner et d'informer les familles sur les modalités de fonctionnement de nos accueils périscolaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'habilitation informatique « structure » en annexe à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-08 – Marché à groupement de commandes - Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes ;

Vu la délibération DEL-B-2023-023 du Bureau Communautaire en date du 25 avril 2023 relative à la création d'un groupement de commande « Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques » ;

Vu l'article L. 1414-3-II du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Régie de BOCAPOLE, la Régie de l'Office de Tourisme, et les communes membres qui sont intéressées pour les prestations

de Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques ;

Considérant que le marché a une durée de 4 ans (1 an, renouvelable 3 fois) et comprend 10 lots :

- Lot 1 – Vérifications périodiques des installations techniques
- Lot 2 – Maintenance périodique des moyens d'extinction et des installations de désenfumage
- Lot 3 – Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs
- Lot 4 – Maintenance et dépannage des portes et portails automatiques
- Lot 5 – Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 6 – Entretien périodique des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 7 – Maintenance et dépannage des SSI
- Lot 8 – Achat et maintenance de défibrillateurs
- Lot 9 – Mesures de la Qualité de l'Air Intérieur
- Lot 10 - Dépistage réglementaire du Radon.

Considérant que la commune de Cerizay a un intérêt à adhérer à ce groupement pour les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Cerizay au groupement de commandes auquel participeront les collectivités membres de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, intéressée pour les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 ;

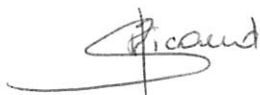
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des prestations de Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques pour les besoins propres aux membres du groupement ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;

ACCEPTTE que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;

PREVOIT les crédits au Budget de la commune ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-09 – Programme AGGLORENOV - Conventions OPAH et OPAH RU - Avenants N°2

Vu les articles L302-1 et suivants et R302-9 du Code de la construction et de l'habitation relatifs au Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 23 février 2016 portant adoptant le Programme Local de l'Habitat du Bocage Bressuirais ;

Vu la fiche-action 6 du PLH visant à redonner de l'attractivité aux centres-bourgs par des actions de réhabilitation et de restructuration du parc social et privé ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle

permettant la définition d'un programme communautaire pour l'amélioration du parc de logement privés ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'habitat privé du Bocage Bressuirais : convention OPAH RU et OPAH ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 portant sur la création de l'autorisation de programme pour le projet « programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 juin 2022 portant sur les avenants n°1 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;

Considérant qu'au regard du bilan 2022 et des perspectives pour 2023, il convient de procéder à un ajustement annuel des objectifs de réalisation des dossiers "propriétaires occupants et "propriétaires bailleurs" dans le cadre du programme OPAH-RU et OPAH ;

Considérant, par ailleurs, qu'au vu du nombre de projets de logements locatifs conventionnés qui n'ont pas pu aboutir sur Mauléon en 2022 et l'enjeu SRU, la commune a souhaité faire évoluer ses modalités d'abondements ;

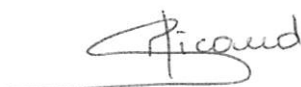
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes des avenants n°2 aux conventions OPAH-RU et OPAH telles que présentés en annexes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU





MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Sébastien GRELLIER, M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-10 – Attribution de subventions AGGLORENOV - 9 rue de la Jetterie et 16 avenue du Général Marigny

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la mise en œuvre du programme Intercommunal "Cœur de bourg, cœur de vie" et les démarches de revitalisation enclenchées sur le territoire notamment en matière d'habitat et d'économie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 adoptant la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé en Bocage Bressuirais avec la mise en place d'une OPAH RU multisites, d'une OPAH Centres-bourgs et d'un programme local associé ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021/10/11-11 en date du 11 octobre 2021 approuvant la mise en place de l'opération "Soutien aux projets d'embellissement des façades en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022/10/24-11 en date du 24 octobre 2022 approuvant les nouvelles modalités d'attribution pour les cinq règlements du programme AggloRénov ;

Vu l'arrêté du permis de construire n° 079062 23 0007 en date du 09 mai 2023, autorisant les travaux de ravalement de façade ;

Considérant que les biens situés « 9 rue de la Jetterie » et « 16 avenue du Général Marigny », propriétés de la SCI MIM'S [REDACTED] font l'objet de demandes de subvention pour des montants de travaux de :

- 51 516 € HT au titre de l'embellissement de façades,
- 26 970 € HT au titre de la transformation de logements ;

Considérant l'avis favorable rendu le 27 avril 2023 par la commission d'attribution des aides du programme AggloRénov, pour le versement de deux subventions de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, d'un montant de :

- 13 952 € au titre de l'embellissement de façades (20% + 10% du montant HT des travaux, par logement) ;
- 5 394 € au titre de la transformation de logements (20 % du montant HT des travaux, par logement) ;
- Soit un total de 19 346 €.

Considérant que compte tenu des éléments de la demande, la SCI MIM'S peut bénéficier d'un abondement de la Commune d'un montant de :

- 18 602 € au titre de l'embellissement de façades (20% + 10% + 10% bonus colorisation du montant HT des travaux, par logement) ;
- 5 394 € au titre de la transformation de logements (20 % du montant HT des travaux, par logement) ;
- 1 600 € au titre de la rénovation de logements vacants (800 € par pièce),
- Soit un total de 25 596 €.

Embellissement des façades	Montant des travaux HT	Montant de la subvention Agglo2B (20% + 10%)	Montant de la subvention Commune (20% + 10% + 10%)
Logement 1	11 658,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
Logement 2	6 506,00 €	1 952,00 €	2 602,00 €
Logement 3	12 159,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €



Logement 4	10 016,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
Logement 5	11 177 €	3 000,00 €	4 000,00 €
Total	51 516,00 €	13 952,00 €	18 602,00 €

Transformation de logements			
	Montant des travaux HT	Montant de la subvention Agglo2B (20%)	Montant de la subvention Commune (20%)
Logement 1	5 644,00 €	1 129,00 €	1 129,00 €
Logement 2	6 810,00 €	1 362,00 €	1 362,00 €
Logement 3	6 049,00 €	1 210,00 €	1 210,00 €
Logement 4	1 792,00 €	358,00 €	358,00 €
Logement 5	6 675,00 €	1 335,00 €	1 335,00 €
Total	26 970,00 €	5 394,00 €	5 394,00 €

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE au titre de l'opération "Soutien aux projets d'embellissement des façades en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov, une aide de 18 602,00 € à la SCI MIM'S, après achèvement conforme des travaux ;

ACCORDE au titre de l'opération "Soutien aux projets de transformation de logements en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov, une aide de 5 394,00 € à la SCI MIM'S, après achèvement conforme des travaux ;

ACCORDE au titre de l'opération "Soutien à la rénovation de logements vacants en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov, une aide de 1 600,00 € à la SCI MIM'S, après achèvement conforme des travaux ;

FIXE la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement à 5 ans ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,

Renée SICAUD

Pour extrait conforme
Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-11 – Attribution de subvention - Embellissement de façades du local commercial - 3 avenue du 25 août 1944

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la mise en œuvre du programme Intercommunal "Cœur de bourg, cœur de vie" et les démarches de revitalisation enclenchées sur le territoire notamment en matière d'habitat et d'économie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération en date du 28 septembre 2021 adoptant la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé en Bocage Bressuirais avec la mise en place d'une OPAH RU multisites, d'une OPAH Centres-bourgs et d'un programme local associé ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021/10/11-11 en date du 11 octobre 2021 approuvant la mise en place de l'opération "Soutien aux projets d'embellissement des façades en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022/10/24-11 en date du 24 octobre 2022 approuvant les nouvelles modalités d'attribution pour les cinq règlements du programme AggloRénov ;

Vu l'arrêté de la déclaration préalable n° 079062 23 0024 en date du 12 avril 2023, autorisant les travaux de ravalement de façade ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, la SARL CERIZAY OPTIQUE représentée par M. FONTENIT François, 3 avenue du 25 août 1944 - 79140 CERIZAY, a déposé un dossier de demande de subvention pour un montant de travaux de 32 813,00 € HT ;

Considérant l'avis favorable rendu le 27 avril 2023 par la commission d'attribution des aides du programme AggloRénov, pour le versement d'une subvention par l'Agglomération du Bocage Bressuirais, d'un montant de 3 000,00 € ;

Considérant que compte tenu des éléments de la demande, la SARL CERIZAY OPTIQUE peut bénéficier d'un abondement de la Commune de 20% des dépenses hors taxes plafonné à 2 000,00 € par logement, majoré des bonus "réhabilitation globale " (10%) et "Colorisation spécifique à la commune" (10%), soit un montant total de 4 000,00 € ;

Considérant que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023 ;

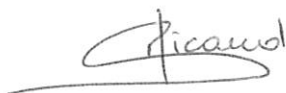
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE au titre de l'opération "Soutien aux projets d'embellissement des façades en cœur de bourg et de ville" dans le cadre du programme AggloRénov, une aide de 4 000,00 € à la SARL CERIZAY OPTIQUE, après achèvement conforme des travaux ;

FIXE la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement à 5 ans ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-12 – Convention de servitude au profit de GEREDIS pour la mise en place d'une ligne souterraine BTA– Chemin de la Gaudilière

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1 et L.2111-1 à L.2111-3 ;

Considérant la nécessité d'établir au profit de la société GEREDIS, une convention de servitude en vue de l'établissement et de l'exploitation d'une ligne électrique souterraine basse tension (BTA), sur la parcelle cadastrée section CK, numéro 165, propriété de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'APPROUVER la constitution d'une servitude pour l'établissement et l'exploitation d'une ligne électrique souterraine à basse tension (BTA), au profit de la société GEREDIS, sur la parcelle cadastrée section CK, numéro 165, propriété de la commune.

DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-13 – Attribution de subventions aux associations 2023

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget primitif en conseil du 27 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 2022/12/15-25 portant attribution d'un acompte de subvention à certaines associations ;

Vu la proposition de répartition des subventions de fonctionnement 2023 ;

Considérant que les associations ont fourni leur dossier de subventions au titre 2023, conformément aux attentes de la collectivité ;

Considérant que ces dossiers ont fait l'objet d'un examen par les services et les élus ;

Considérant que cet examen a permis de proposer une répartition de subvention selon le tableau annexé ;

Considérant l'implication de ces associations dans l'animation locale et leurs contributions au rayonnement de la ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

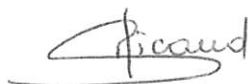
DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé ;

AUTORISE monsieur le maire à verser lesdites subventions aux associations n'ayant pas bénéficié d'acompte ;

AUTORISE monsieur le maire à verser le solde de subvention pour les associations ayant bénéficié d'un acompte ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Jean-Marie MERLET, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-13.a – Attribution de subvention à l'association "Groupement communal ennemis des cultures"

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget primitif en conseil du 27 mars 2023 ;

Vu la proposition de répartition des subventions de fonctionnement 2023 ;

Considérant que l'association a fourni son dossier de demande de subvention au titre 2023, conformément aux attentes de la collectivité ;

Considérant que ces dossiers ont fait l'objet d'un examen par les services et les élus ;

Considérant que cet examen a permis de proposer une répartition de subvention ;

Considérant l'implication de cette association au bénéfice de la vie locale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de cinquante euros (50.00 €) ;

AUTORISE Monsieur le maire à verser ladite subvention ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-13.b - Attribution de subvention à l'association "Arts et Loisirs du Bocage"

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget primitif en conseil du 27 mars 2023 ;

Vu la proposition de répartition des subventions de fonctionnement 2023 ;

Considérant que l'association a fourni son dossier de demande subventions au titre 2023, conformément aux attentes de la collectivité ;

Considérant que ce dossier a fait l'objet d'un examen par les services et les élus ;

Considérant l'implication de cette association au bénéfice de la vie locale ;


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de deux cents euros (200.00 €) ;

AUTORISE Monsieur le maire à verser ladite subvention ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Johnny BROSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : Mme Marie-Line BOTTON, M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-13.c - Attribution de subvention à l'association "ADMR"

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget primitif en conseil du 27 mars 2023 ;

Vu la proposition de répartition des subventions de fonctionnement 2023 ;

Considérant que l'association a fourni son dossier de demande subventions au titre 2023, conformément aux attentes de la collectivité ;

Considérant que ce dossier a fait l'objet d'un examen par les services et les élus ;

Considérant l'implication de cette association au bénéfice de la vie locale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de quatre mille trois cents euros (4 300.00 €) ;

AUTORISE Monsieur le maire à verser ladite subvention ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROUSSEAU



MAIRIE DE CERIZAY

----- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du 15 mai 2023

Sont présents : M. Johnny BROSSEAU, M. Sébastien GRELLIER, Mme Rachel MERLET, M. Jean-Pierre BODIN, Mme Stéphanie BOYARD, M. Yannick FORTIN, Mme Marie-Line BOTTON, Mme Pierrette AUGER, Mme Rosa-Maria MACHADO, Mme Renée SICAUD, M. Jean-Marie MERLET, M. Patrick ROBIN, M. Arnaldo PEREIRA, M. Gilles CLOCHARD, Mme Lurdes LOPES, M. Dobromir DOSEV, Mme Nathalie MUNAR, M. Cédric VION, Mme Aurélie ALLOUY, M. Benoît BELGY, Mme Chantal APPARAILLY, Mme Isabelle MOINET, M. Aurélien DUFRESE.

Absents/Excusés : M. Jacky AUBINEAU, M. Régis BAUDOUIN, Mme Carole PAREDES, Mme Katy MORELLE.

Pouvoirs : J AUBINEAU à JM MERLET, R BAUDOUIN à J BROSSEAU, K MORELLE à Y FORTIN.

Secrétaire de séance : Renée SICAUD

Convocation : le 09 mai 2023

Del.2023/05/15-14 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « ETPOURQUOIPAS »

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la demande de l'association "ETPOURQUOIPAS" pour un soutien à leur association ;

Considérant la demande de l'association "ETPOURQUOIPAS" pour une participation financière pour son festival le samedi 03 juin 2023 ;

Considérant l'implication de cette association au bénéfice de la vie locale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

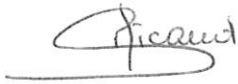
DECIDE d'attribuer une subvention d'aide à la création de l'association de trois cents euros (300.00 €) ;

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de mille euros (1 000.00 €) ;

AUTORISE Monsieur le maire à verser lesdites subventions ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution des présentes.

La Secrétaire de Séance,



Renée SICAUD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Johnny BROSSÉAU

